

Fédération Européenne des Voyageurs

Fondée en 2002, la Fédération Européenne des Voyageurs (EPF) est constituée de 32 groupes en provenance de 18 pays, ayant tous comme objectif d'améliorer les normes en vigueur dans les transports et les services des trains internationaux à longue distance.

EPF milite en faveur des droits des passagers dans toute l'Europe en réalisant des recherches, en publiant des rapports, en tenant des conférences et en établissant des relations de travail constructives avec les organismes de transport et les décideurs.

Les demandes d'adhésion sont bienvenues de la part des organisations. Pour plus de détails, prière de prendre contact avec le secrétariat de l'EPF.

Manifeste

1. Le transport public doit jouer un rôle plus étendu dans les voyages intérieurs et internationaux en Europe, et est particulièrement important pour le développement régional, pour sa contribution à la cohésion sociale, à l'amélioration de l'environnement, à l'économie d'énergie et d'émissions nocives et pour son niveau de sécurité.
2. Les tarifs, l'émission des billets et les politiques financières devraient être conçus pour encourager activement l'utilisation du train et des autres moyens de transport public.
3. Une priorité et un soutien devraient être accordés aux formes de transport public respectueuses de l'environnement.
4. Les voyages devraient être sans changements autant que possible et assurer des connections faciles et garanties – ou bien des alternatives valables devraient être proposées si des difficultés se présentent.
5. Les billets devraient être achetés facilement et la réservation de sièges ou de couchettes être possible depuis n'importe quel pays à destination de n'importe quel autre pays. Les billets et réservations doivent être disponibles via différents moyens et circuits.
6. Les informations doivent être faciles à obtenir et à comprendre aussi bien pour les relations intérieures qu'internationales.
7. Les passagers devraient être consultés de façon appropriée par les opérateurs au moment de la planification des services.
8. Les droits fondamentaux à compensation et à réparation devraient être harmonisés sur l'ensemble de l'Europe et s'appliquer à tous les moyens de transport.
9. Les opérateurs devraient recevoir des encouragements pour la promotion, par une coopération plus efficace, des voyages en train à longue distance afin de fournir une alternative attrayante aux voyages aériens.
10. Le transport public devrait être accessible à toutes les catégories sociales.
11. Les voyages courts transfrontière doivent être rendus faciles et être tarifés à un niveau raisonnable.
12. Les voyages par train, par bus, par avion et par ferry doivent être intégrés de façon appropriée, avec en particulier l'amélioration des connections par voie ferrée et par bus des principaux ports et aéroports et autant que possible par une billettique intégrée.
13. Les liaisons ferroviaires nationales et internationales à grande vitesse doivent être développées plus avant, mais non aux dépens des services sur d'autres lignes.
14. L'accès de et vers les trains et bus à longues distances à partir des transports publics locaux devrait être facile et sans discontinuité.
15. Les avantages du transport public en matière de sécurité doivent être préservés et mis en valeur.